



Pôle Erdre et Cens

Décision n°2024-25

Objet : Nantes – rue Geoffroy – Classement de la parcelle cadastrée OS340

Réf. : 3.5.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 11.4.4) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prononcer le classement dans le domaine public de tout bien immobilier,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu la décision n° 2023-1190 du 11 décembre 2023, télétransmise en préfecture le 12 décembre 2023, relative à l'acquisition par le biais d'une déclaration d'abandon de la parcelle cadastrée OS340 située rue Geoffroy sur la commune de Nantes,

Considérant que cette parcelle forme une partie de l'emprise de la voirie à l'usage direct du public

Considérant que cette parcelle doit être intégrée au domaine public.

Décide

Article 1. Nantes – rue Geoffroy – Classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée OS340.

Article 2. De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **11 JAN. 2024**

Pour la Présidente
Le vice-président délégué

Michel LUCAS

mis en ligne le :

11 JAN. 2024

Accusé de réception en préfecture 1
044-244400404-20240110-2024_25DEC-AU
Date de télétransmission : 11/01/2024
Date de réception préfecture : 11/01/2024

Nantes Métropole - Décision